

Arbitrage et sûretés en droit OHADA, telle est la thématique retenue par JUS AFRICA, l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) et l'Ordre des avocats de Côte d'Ivoire. Contrairement à la tradition universitaire, le présent colloque implique la rencontre de la pratique et de la théorie. Un tel attelage augure nécessairement le choix d'une pluralité de juristes afin de disposer de plusieurs approches pour traiter le sujet. Ainsi, les communications des 10 et 11 juin 2021 sont présentées tant par des praticiens que des universitaires.

Au-delà de la diversité des profils des intervenants, ce colloque est également original par sa thématique. En effet, sous le prisme du droit OHADA, il entremêle l'arbitrage et les sûretés alors que leur omniprésence commune dans le financement de projets n'a jamais conduit à étudier leurs interactions. Il s'agit donc d'un sujet original et quasiment ignoré par la littérature juridique malgré ses nombreuses implications théoriques et pratiques.

Dans la perspective de la protection des investissements, le présent colloque examine le recours à l'arbitrage pour le règlement des litiges relatifs aux sûretés et l'utilisation de celles-ci pour la gestion des difficultés financières des procédures arbitrales.

ARBITRAGE ET SURETES EN DROIT OHADA

LexisNexis®



www.lexisnexis.fr
VB357501
Prix : 29 EUR TTC
9782711036332

ARBITRAGE ET SURETES EN DROIT OHADA

Actes du colloque des 10 et 11 juin 2021, Abidjan

DIRECTION ACHILLE NGWANZA

PRÉFACE MICHEL GRIMALDI



Ouvrage publié grâce au soutien financier de

